Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026170-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/170 **Séance du 17 novembre 2026** Feuillet *n° 226*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

9.1 Autres domaines de compétences des communes – Devoir de mémoire
Installation d'un pavé de la mémoire « Stolpersteine »

Jérôme Dolbois indique au Conseil municipal que le projet Stolpersteine ou pavé de la mémoire consiste à poser des pavés mémoriels devant la dernière adresse libre ou le lieu de naissance de victimes du nazisme (victimes de la Shoah, déportés politiques et internés résistants, les tziganes, les témoins de Jéhovah, les homosexuels, tous ceux qui ont été persécutés ou assassinés par le régime nazi lors de la Seconde Guerre Mondiale).

Ce sont des pavés de béton ou de métal de 10cm de côté enfoncé dans le sol, leur nom signifie « pierres d'achoppement ». La face supérieure est recouverte d'une plaque de laiton honorant la mémoire d'une victime du nazisme. Les Stolpersteine sont gravés du nom de la victime, de sa date de naissance, et des dates connues de son internement / déportation / assassinat.

La première pose légale a eu lieu en 1997 en Allemagne, suivie depuis par plus de 100 000 pavés dans 25 pays européens. C'est le plus grand mémorial décentralisé du monde.

La commune a été sollicitée par Madame Bécuwe, dont l'arrière-grand-père, Gustave LEBRET, a vécu à Dol de Bretagne où il était agent SNCF. Jérôme Dolbois indique que *Gustave LEBRET a décidé de s'engager dans la résistance en 1942 au sein du Réseau Marc-France, où il devient agent de renseignement sur le territoire Breton et Normand. Le 1er Avril 1943 il est arrêté chez lui par la Gestapo. Il est ensuite mis au secret à la prison de Saint-Malo jusqu'au 14 Avril, puis emmené à la prison de Rennes jusqu'au 5 Mai et enfin Fresnes où il est torturé jusqu'au 13 Septembre, date à laquelle il est déporté en Allemagne, dans différents camps, jusqu'à celui de Sandbostel où il sera libéré par les anglais le 29 Avril 1945.*

Jérôme Dolbois propose au Conseil municipal d'installer ce pavé au niveau du trottoir devant l'entrée du square de la résistance.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'installation d'un pavé dans le cadre du projet Stolpersteine en mémoire de Gustave Lebret, résistant dolois, victime du nazisme, au niveau du square de la résistance.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026170-DE

- **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée au [illegible] compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget général 2026.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAMÉ-HELAINE